

**CONSEIL MUNICIPAL DU
6 AVRIL 2017
A 20 H 30**

- N° 2017/021 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 9 mars 2017
- N° 2017/022 Finances locales – Fiscalité – 07-02 –
Approbation du pacte financier et fiscal
Approbation de l’attribution de compensation versée par la Communauté
d’Agglomération d’Epinal
Baisse des taux communaux
Fixation des taux de fiscalité locale 2017
- N° 2017/023 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –
Contribution au SIVUIS
- N° 2017/024 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 -
Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des
Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil
- N° 2017/025 Finances locales – Subventions – 07-05
Subventions aux associations
- N° 2017/026 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget Principal -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2016 - Vote du Budget Primitif 2017
Durées d’amortissement
Constitution d’une provision pour risque
- N° 2017/027 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget de l’Eau -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2016 - Vote du budget primitif 2017
- N° 2017/028 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget de la Forêt -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2016 - Vote du Budget Primitif 2017
- N° 2017/029 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 – Budget Chaufferie bois
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2016 - Vote du Budget Primitif 2017
- N° 2017/030 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget du Lotissement
les Clos-
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
- N° 2017/031 Fonction Publique – Personnels contractuels – 04-02
Création d’un poste dans le cadre du dispositif Contrat unique d’insertion –
Contrat d’Accompagnement dans l’Emploi (CUI-CAE)
- N° 2017/032 Finances locales – Divers – 07-10
Fonction publique – Autres catégories de personnel – 04-04
Signature d’une convention avec l’Agence d’emploi territorial
- N° 2017/033 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l’exécutif de l’usage de ses délégations

- N° 2017/034 Finances locales – Divers – 07-10
Tarifs municipaux – Prix de la redevance eau et de l’abonnement annuel au réseau d’eau
- N° 2017/035 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Autorisation de transmission des données au Syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales par le gestionnaire de réseau GRDF
- N° 2017/036 Institution et Vie Politique - Intercommunalité – 05-07
Commission locale d’évaluation des transferts de charges – Désignation d’un représentant et d’un suppléant
- N° 2017/037 Institution et Vie Politique - Intercommunalité – 05-07
Approbation du rapport 2016 de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle
- N° 2017/038 Finances locales – Divers – 07-10
Remboursement partiel d’un abonnement piscine
-

Information : sur le compte-rendu du Conseil municipal du 9 mars qui vous a été transmis, une erreur a été commise sur l’heure de fin de la séance. La séance a été levée à 21H51 et non à 20H51. Le compte-rendu officiel a été corrigé.

Délibération n° 2017/021
Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 9 mars 2017.

Délibération n° 2017/022
Approbation du pacte financier et fiscal
Approbation de l’attribution de compensation versée par la Communauté d’Agglomération d’Epinal
Baisse des taux communaux
Fixation des taux de fiscalité locale 2017

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015/092 du 26 novembre 2015 par laquelle le Conseil Municipal émettait un avis favorable au projet de fusion de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle avec la Communauté d’Agglomération d’Epinal.

Puis, il explique que les taux de fiscalité de la Communauté d’Agglomération d’Epinal seront supérieurs aux taux appliqués par la C2VRM.

La signature du pacte financier et fiscal permettra de maintenir à son niveau actuel la fiscalité pour les habitants dans la mesure où l’augmentation des taux intercommunaux sera compensée par la baisse des taux communaux.

Ainsi :

- Pour les habitants, la hausse des taux intercommunautaires sera neutralisée par la baisse des taux communaux
- Pour la Commune, la baisse des taux communaux sera compensée par l'augmentation des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal, après délibération et 2 voix contre, Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE

APPROUVE le pacte financier et fiscal mis en place par la Communauté d'Agglomération d'Epinal et AUTORISE sa signature par Monsieur le Maire

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération d'Epinal dont le total atteindra 585 570 €

DECIDE de diminuer les taux communaux

FIXE ainsi les taux des taxes locales pour 2017 :

- taux de taxe d'habitation : 7.54 %
 - taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 12.48 %
 - taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 23.50 %
-

Délibération n° 2017/023

Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 – Contribution au SIVUIS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

S'OPPOSE à la fiscalisation de sa contribution au SIVUIS

Délibération n° 2017/024

Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 – Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil

A compter du 1^{er} janvier 2017, les chiffres officiels de la population sont fixés ainsi :

- Jarménil : 457
- Pouxoux : 2049

Les participations communales à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil se répartissent donc de la façon suivante :

- Jarménil : 18.2 %
- Pouxoux : 81.8 %

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE que les participations à la Commission Syndicale pour le Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil s'élèvent en 2017 à 19 535.56 € :

- 3 555.47 € pour Jarménil
- 15 980.09 € pour Pouxoux

Délibération n° 2017/025
Finances locales – Subventions – 07-05
Subventions aux Associations

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle BARTH, 2^{ème} Adjointe, qui présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2017 et précise que ces propositions ont été étudiées en commission municipale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ALLOUE aux associations les subventions suivantes au titre de l'année 2017 et **PRECISE** que les personnes mentionnées en face des associations n'ont participé ni au débat ni au vote

FFI	100	
AFN	250	
Ste de chasse	200	
Club chiffres et lettres	100	Edith GREMILLET
Club des Edelweiss	800	
Godillots baladeurs	400	
Légion vosgienne	100	
Chorale l'oiseau lyre	500	
Comité des Oeuvres Sociales	9000	
Donneurs de sang	300	Edith GREMILLET
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Pouxoux	100	
Sports réunis de Pouxoux-Jarménil	3000	Damien SIBILLE
ADMR	2300	
Jeanne d'Arc	600	Henri LA VAULLEE
Economie sociale et familiale	400	
Amicale Maison retraite Eloyes	200	
Sapeurs pompiers Eloyes	100	
Bouilleurs de cru	150	
Petits croissants	350	Aude VIVIER
Comité départemental des Vosges (prévention routière)	200	
Batterie Fanfare Pouxoux Jarménil	1100	
	20 250	

<i>Dont exceptionnelles</i>	
Economie sociale et familiale	100

Délibération n° 2017/026
Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -
Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2016 - Vote du budget primitif 2017

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2016, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2016.

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Madame Joëlle BARTH, 2ème Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 abstention : Monsieur Jean-Louis THOMAS

VOTE le Compte Administratif 2016 tel qu'il figure en annexe

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AFFECTE partiellement le résultat de fonctionnement à la section investissement à hauteur de 173 271.19 €

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 297 373.03 €

REPORTE l'excédent de la section investissement, soit 404 053.19 €

Subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois

Monsieur le Maire explique que le Budget de la Chaufferie Bois est déficitaire et ne pourrait pas s'équilibrer sans une hausse excessive des tarifs qui ne serait pas supportable par les locataires des bâtiments communaux. Il propose donc à l'Assemblée de verser une subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE en raison des arguments évoqués par Monsieur le Maire de verser une subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois de 32 985.86 €

Constitution d'une provision pour risque

Monsieur le Maire rappelle la demande de référé expertise qui a été déposée le 9 février 2016 au Tribunal Administratif suite à l'incendie de l'entreprise ROLLOT. La Commune a constitué en 2016 une première provision pour risque de 20 000 €.

Le Maire propose à l'Assemblée de constituer une provision complémentaire pour risque d'un montant de 20 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 abstention Monsieur Daniel REMY

AUTORISE le Maire à constituer une provision complémentaire pour risque à hauteur de 20 000 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération et 2 abstentions : Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE

VOTE le Budget Primitif 2017 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 002 096.05 €	2 002 096.05 €
INVESTISSEMENT	2 173 760.05 €	2 173 760.05 €

Délibération n° 2017/027

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -

Budget de l'Eau - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2016 - Vote du budget primitif 2017

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2016, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2016.

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Madame Joëlle BARTH, 2ème Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération et 2 abstentions : Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE

VOTE le Compte Administratif 2016 tel qu'il figure en annexe

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE l'excédent de fonctionnement, soit	189 003.28 €
REPORTE l'excédent d'investissement, soit	386 996.61 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 abstention Monsieur Jean-Louis THOMAS

VOTE le Budget Primitif 2017 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	340 819.02 €	340 819.02 €
INVESTISSEMENT	759 002.10 €	759 002.10 €

RAPPELLE que le temps de travail de l'agent technique chargé du réseau d'eau est supporté à hauteur de 55 % et le temps de travail de l'agent administratif à hauteur de 35 heures par le budget de l'eau.

Délibération n° 2017/028

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -

Budget de la Forêt - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2016 - Vote du budget primitif 2017

Le Compte de Gestion 2016, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2016

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Madame Joëlle BARTH, 2ème Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif 2016 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AFFECTE partiellement l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit

	7 241.65 €
REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit	137 466.72 €
AFFECTE au Budget Principal la somme de	45 167.30 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Budget Primitif 2017 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	317 492.72 €	317 492.72 €
INVESTISSEMENT	19 121.65 €	19 121.65 €

Délibération n° 2017/029

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -

Budget Chaufferie bois - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2016 - Vote du budget primitif 2017

Le Compte de Gestion 2016, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2016

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Madame Joëlle BARTH, 2ème Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif 2016 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE le déficit de fonctionnement, soit	32 985.86 €
REPORTE l'excédent d'investissement, soit	2 439.42 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Budget Primitif 2017 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	162 351.89 €	162 351.89 €
INVESTISSEMENT	37 651.42 €	37 651.42 €

Délibération n° 2017/030

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 –

Budget du Lotissement les Clos- Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016/037 du 26 mai 2016 qui autorisait la clôture du budget du Lotissement les Clos.

Le Compte de Gestion 2016, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2016

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Madame Joëlle BARTH, 2ème Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif 2016 tel qu'il figure en annexe.

Délibération n° 2017/031

Fonction Publique – Personnels contractuels – 04-02

Création d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017/006 du 26 janvier 2017 qui créait un poste dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) d'une durée hebdomadaire de 20 heures.

Puis, il explique qu'il serait préférable de modifier la durée hebdomadaire pour la porter à 35 heures.

Les termes de la délibération du 26 janvier 2017 doivent donc être revus.

Ainsi, dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour un poste d'assistante administrative, dans les conditions fixées ci-après, à compter du 10 avril 2017.

Ce contrat est un emploi aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention avec Pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de créer un poste d'assistante administrative dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi », à compter du 10 avril 2017

PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention

PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement et à signer la convention avec Pôle emploi.

Délibération n° 2017/032

Finances locales – Divers – 07-10

Fonction publique – Autres catégories de personnel – 04-04

Signature d'une convention avec l'Agence d'emploi territorial

Monsieur le Maire explique, qu'afin de pourvoir au remplacement d'un agent momentanément absent, l'Agence d'emploi territorial, rattachée au Centre de Gestion des Vosges, nous a proposé un candidat.

Il convient de signer une convention.

Le Conseil Municipal, après délibération,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'Agence d'emploi territorial pour le remplacement d'un agent momentanément absent.

Délibération n° 2017/033

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04

Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépôt	NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale
				im-meuble bâti Sur terrain propre	im-meuble non bâti	
22/02/17	HERZOG	Julien	407 chemin de Bazimpré	X		AB 220- AB 222
24/02/17	CLAUDEL	Raphael	481 rue de l'Epine	X		AS 2 - AS3

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2017/034

Finances locales – Divers – 07-10

Tarifs municipaux – Prix de la redevance eau et de l'abonnement annuel au réseau d'eau

Le Conseil Municipal, après délibération et

- 1 abstention : Madame Florence CHARMY
- 4 voix contre : Madame Edith GREMILLET, Messieurs Daniel REMY, Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE

FIXE à 1,21 € TTC le m3 d'eau pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018

FIXE, sans changement, à 12 € TTC l'abonnement annuel au réseau d'eau pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018.

Délibération n° 2017/035

Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public

Autorisation de transmission des données au Syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales par le gestionnaire de réseau GRDF

En réponse à la demande du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales et conformément à la délibération du Comité Syndical du 6 février 2017 portant sur l'extension du Système d'Information Géographique (SIG) au niveau communautaire pour la réalisation d'un schéma structurant des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire des Vosges centrales,

Sachant que ces informations cartographiques permettront de décliner et nourrir la stratégie de planification énergétique menée à l'échelle du SCoT par une analyse des besoins, des contraintes et des opportunités énergétiques à l'échelle communale.

Il convient de prendre une délibération afin de permettre au Syndicat de conventionner

avec GRDF pour obtenir le tracé du réseau de distribution de gaz au niveau communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE GRDF à mettre à disposition du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales, par voie de convention, les données géographiques relatives au réseau de distribution de gaz concernant la commune de POUXEUX.

DIT que ces données seront utilisées dans le cadre strict de l'exercice de la compétence de planification du SCoT, ce qui ne relève en rien d'une délégation de compétence. En d'autres termes, les responsabilités inhérentes à l'exercice de la compétence de la commune, liée à son statut d'autorité concédante gazière, notamment par rapport aux travaux sur voirie, restent en ce sens inchangées.

Délibération n° 2017/036

Institution et Vie Politique - Intercommunalité – 05-07

Commission locale d'évaluation des transferts de charges – Désignation d'un représentant et d'un suppléant

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en date du 23 janvier 2017 relative à la création et composition de la Commission d'évaluation des transferts de charges,

Le Conseil Municipal, après délibération,

DÉCIDE de procéder, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal et son suppléant appelés à siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts :

Est (sont) candidat(s) :

Représentant titulaire : Monsieur Philippe LEROY

Représentant suppléant : Monsieur Henri LA VAULLEE

Est déclaré élu membre titulaire : Monsieur Philippe LEROY

Est déclaré élu membre suppléant : Monsieur Henri LA VAULLEE

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Délibération n° 2017/037

Institution et Vie Politique - Intercommunalité – 05-07

Approbation du rapport 2016 de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

PREND ACTE du rapport 2016 de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle.

Délibération n° 2017/038

Finances locales – Divers – 07-10

Remboursement partiel d'un abonnement piscine

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur François HEBERT qui sollicite le remboursement partiel d'un abonnement piscine.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE le remboursement à Monsieur François HEBERT de la somme de 20 €.